

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

Infos mairie	Page 1
Élections municipales	Page 2
Carnet rose	Page 2
Paroisse	Page 3
Carnet de deuils	Page 3
La Souleïado	Page 3
Les crayons de couleurs	Page 3
Café du Centre	Page 4
Air Rhône-Alpes	Page 4

MÉMENTO

- **Samedi 8 février :**
Messe à l'église à 18h
Théâtre au Centre
- **Mercredi 12 février :**
A.G. La Souleïado à 14h30
- **Samedi 15 février :**
Soirée dansante
- **Samedi 22 février :**
Jazz au Centre
- **Dimanche 2 mars :**
Fête des grands mères

INFOS MAIRIE

Entretien des ouvrages d'accès

Les propriétaires des terrains riverains sont tenus d'entretenir et de maintenir en bon état les ouvrages ayant fait l'objet d'autorisation à leur profit (notamment le curage du busage et du fossé sur 5 mètres de part et d'autre de l'ouvrage) et d'assurer le bon écoulement des eaux.

Les travaux de reconstruction des ouvrages correspondants sont à la charge du riverain qui est tenu de respecter les prescriptions techniques figurant dans les dispositions de la permission de voirie délivrée préalablement au début des travaux.

Service des Transports de La Drôme

La nouvelle édition de la fiche horaire de la ligne de bus « Montélimar – Grignan – Nyons » communiquée par Le Département de La Drôme est à votre disposition en mairie.

Pour toute question des usagers sur les horaires, les points d'arrêts et les tarifs, vous pouvez appeler le centre d'appels téléphonique départemental au 0 810 26 26 07 (N° Azur, tarif local), du lundi au vendredi (7h30 – 19h), le samedi (8h15 – 12h15 / 14h – 17h) toute l'année, sauf les jours fériés.

Les informations horaires et tarifaires sur les lignes régulières figurent également sur le site Internet du Département de la Drôme à l'adresse suivante : <http://www.ladrome.fr>

Débroussaillage et incinération des végétaux

Nous vous rappelons que l'incinération de végétaux pendant les mois de février et mars est soumise à déclaration 5 jours avant le début des travaux.

Les imprimés sont à votre disposition en mairie. Vous pourrez y consulter l'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu et le débroussaillage préventif. Vous pouvez également les demander par mail à mairie.montbrison.lez@wanadoo.fr

Passeports biométriques

La Mairie de Valréas vous informe que depuis le 1^{er} janvier 2014, les demandes de passeports biométriques sont traitées uniquement sur rendez-vous.

Il est impératif que le demandeur se présente en personne avec le dossier complet, préalablement retiré en mairie du lieu de résidence, muni des originaux et des photocopies des pièces justificatives.



ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

> **Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?**

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 11 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> **Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?**

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

> **Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?**

Notre commune est représentée au sein de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes – Pays de Grignan par 1 conseiller communautaire.

C'est le maire qui sera automatiquement conseiller communautaire.

> **Qui peut voter ?**

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> **Comment faire si je souhaite être candidat ?**

Voir document ci-joint.

> **Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?**

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

CARNET ROSE

Bienvenue à Livia qui a pointé le bout de son nez au foyer de Sandra et Felix Dieles.
Félicitations aux heureux parents.

PAROISSE

Une messe sera célébrée le samedi 8 février à 18h à l'église de Montbrison, avec la participation des enfants de la catéchèse.

CARNET DE DEUILS

Deux Montbrisonnais nous ont quitté ce mois-ci :
Monsieur **BIDET Michel** décédé le 10 janvier 2014 à l'âge de 68 ans.

Monsieur **GULLICK Leslie** décédé le 13 janvier 2014 à l'âge de 87 ans.

Les membres du Petit Journal s'associent à la douleur et présentent leurs sincères condoléances aux familles.

LA SOULEÏADO

Assemblée Générale du Club La Souleïado
Inter Age

Le Club vous invite à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le mercredi 12 février à 14h30

à la salle des fêtes de Montbrison.

Ordre du jour : rapport moral – rapport financier – renouvellement partiel du bureau - projets – cotisation 2014.

La réunion sera suivie d'un goûter amical.
Nous vous attendons nombreux.

Comme chaque année, la municipalité et le Club inter-âges, présidé par Marie-Claire Leleux, ont invité les aînés de Montbrison à partager un repas. Délicieusement cuisiné par le chef du restaurant Le Centre à Montbrison, ce fut un moment convivial et agréable. Chacun naturellement a eu une pensée émue pour ceux qui n'étaient plus là et pour Geo Chabert qui n'a pas fait la photo cette année comme fidèlement auparavant. La joie malgré tout était au rendez-vous. L'après-midi

s'est terminée par une partie de cartes pour les uns, une marche digestive pour d'autres.

Les Rois de La Souleïado.

Ils étaient une trentaine vendredi après-midi, du Club des « trois fois vingt et plus » comme aime à le dire l'un d'entre eux, à partager la galette des Rois. La Souleïado qui accueille régulièrement de nouveaux membres dans ses activités variées, marches, belotes ou comme ici retrouvailles chaleureuses autour d'une assiette, ne manque pas une occasion de se réunir.



LES CRAYONS DE COULEUR

Samedi 15 février soirée dansante

A la salle des fêtes de Montbrison

Au profit des écoles du Pègue/Montbrison

Repas 15€

Repas enfants –12 ans 8€

Gardianne de taureau

Salade + Fromage

Dessert Glace

Repas à partir de 20h

Bal à partir de 21h

Réservations au :

06-43-72-80-44 (Sandra)

Ou 06-71-87-24-69 (Véro)

Jusqu'au 07/02/2014

Réservations prises en compte

après réception du règlement

Places limitées à 100 personnes

CAFÉ DU CENTRE

Samedi 8 Février « L'anniversaire »

(Théâtre comique)

La famille Picoret est une famille presque comme les autres, avec ses non-dits, ses frustrations, ses secrets...
Et pour l'anniversaire de Madame Picoret c'est le grand déballage!

Samedi 22 Février « Trio d'été jazz »

(Concert)

Samedi 8 Mars « Impro Jamais Pareil Show »

(Théâtre improvisation)

Deuxième passage au Café du Centre pour le « Jamais Pareil Show ». Un spectacle irrésistible ponctué par des sketches créés sur le vif, des jeux, des revues de presse improvisées sur les journaux du jour...
Venez rire et découvrir ces deux comédiens complètement déjantés qui trouvent toujours prétexte à s'amuser avec vous!

Infos et réservations au : 04-75-53-57-17

AIR RHÔNE-ALPES

En hiver, jusqu'à 70% de la pollution atmosphérique peut provenir du chauffage individuel au bois utilisé dans de mauvaises conditions.

Pour limiter l'impact de votre chauffage sur la qualité de l'air, les bons gestes existent :

Appareil performant, isolation de l'habitat, appareil labellisé, ramonage, entretien régulier, bois sec et labellisé, allumage par le haut.

Le chauffage au bois, une source importante de pollution de l'air en Rhône-Alpes.

En hiver, à l'échelle de la région, le chauffage individuel au bois, en particulier lorsqu'il est mal utilisé (bois humide, foyers ouverts, appareils vétustes), contribue à environ 60% des émissions de particules dans l'air et jusqu'à 70 % lors d'une journée de grand froid.

Cette situation doit changer si l'on veut améliorer durablement la qualité de l'air en Rhône-Alpes.

Réduire l'exposition des populations à la pollution constitue un enjeu de santé publique majeur.

Les bonnes pratiques ne manquent pas pour concilier qualité de l'air et chauffage au bois!

Renseignez-vous sur : delair.air-rhonealpes.fr

ou contactez l'Espace Info Energie le plus proche de chez vous : www.infoenergie-rhonealpes.fr

L'observatoire de la qualité de l'air en Rhône-Alpes avec l'appui de la Direction régionale de l'ADEME et du réseau IERA.

Solution Sudoku

5	3	2	8	4	1	7	9	6
9	8	6	2	7	5	1	4	3
7	4	1	6	9	3	8	5	2
1	9	8	4	3	2	6	7	5
3	6	5	7	1	8	4	2	9
4	2	7	5	6	9	3	8	1
6	5	9	1	8	7	2	3	4
8	1	3	9	2	4	5	6	7
2	7	4	3	5	6	9	1	8

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 5 mars 2014**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 24 février 2014 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - webmaster@petit-journal-montbrison.com ; Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT